



# ***SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL***

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021**

**RÉSOLUTIONS 2021-39 À 2021-44 INCLUSIVEMENT**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **26 avril 2021** à 17 heures 30, par voie d'appel conférence.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

|     |                            |                                                |
|-----|----------------------------|------------------------------------------------|
| M.  | Eric Morasse               | président et conseiller municipal              |
| Mme | Jocelyne Frédéric-Gauthier | vice-présidente et conseillère municipale      |
| Mme | Sandra El-Helou            | administratrice et conseillère municipale      |
| M.  | Vasilios Karidogiannis     | administrateur et conseiller municipal         |
| M.  | Michel Reeves              | administrateur et usager du transport régulier |
| Mme | Mélanie Martel             | administratrice indépendante                   |
| Mme | Suzanne Savoie             | administratrice indépendante                   |

#### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

|    |             |                       |
|----|-------------|-----------------------|
| M. | Guy Picard  | directeur général     |
| Me | Pierre Côté | secrétaire corporatif |

M. Eric Morasse agit à titre de président de l'assemblée. M<sup>e</sup> Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

M. Eric Morasse déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Le président déclare à l'assemblée que Mme Aline Dib avait motivé son absence.

N'ayant reçu aucune question de la part du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

## **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021**

---

L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 26 avril 2021 est déposé à l'assemblée. Motion est faite que soit retiré le point 3 de l'ordre du jour.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par monsieur Eric Morasse et secondée par madame Mélanie Martel, il est unanimement résolu :

**2021-39** d'approuver, tel que modifié en retirant le point 3, l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 26 avril 2021.

## **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 29 MARS 2021**

---

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 mars 2021 est déposé à l'assemblée.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Sandra El-Helou et secondée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, il est unanimement résolu :

**2021-40** d'approuver, comme il a été présenté, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 mars 2021.

## **ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 32 594 000 \$ - RÉOLUTION D'ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

---

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval (ci-après la « Société ») entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, conformément aux règlements d'emprunt numéros E-50, E-52, E-53, E-57, E-58, E-72 et E-76 ;

ATTENDU QUE la Société a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 32 594 000 \$, datée du 6 mai 2021 ;

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2011-137 adoptée le 8 novembre 2011, la Société a mandaté le ministre des Finances du Québec afin de recevoir et d'ouvrir toutes telles soumissions pour et en son nom aux fins de financement ;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu les soumissions conformes ci-dessous :

**MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.**

| <b>ANNÉE</b>    | <b>MONTANT</b> | <b>TAUX</b>           |
|-----------------|----------------|-----------------------|
| 2022            | 4 157 000 \$   | 0.30000 %             |
| 2023            | 4 223 000 \$   | 0.50000 %             |
| 2024            | 4 291 000 \$   | 0.75000 %             |
| 2025            | 4 360 000 \$   | 1.05000 %             |
| 2026            | 15 563 000 \$  | 1.30000 %             |
| Prix : 98.90557 |                | Coût réel : 1.41812 % |

**BMO NESBITT BURNS INC.**

| <b>ANNÉE</b>    | <b>MONTANT</b> | <b>TAUX</b>           |
|-----------------|----------------|-----------------------|
| 2022            | 4 157 000 \$   | 0.50000 %             |
| 2023            | 4 223 000 \$   | 0.75000 %             |
| 2024            | 4 291 000 \$   | 1.00000 %             |
| 2025            | 4 360 000 \$   | 1.10000 %             |
| 2026            | 15 563 000 \$  | 1.30000 %             |
| Prix : 99.11400 |                | Coût réel : 1.41888 % |

**RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.**

| <b>ANNÉE</b>    | <b>MONTANT</b> | <b>TAUX</b>           |
|-----------------|----------------|-----------------------|
| 2022            | 4 157 000 \$   | 0.50000 %             |
| 2023            | 4 223 000 \$   | 0.60000 %             |
| 2024            | 4 291 000 \$   | 0.80000 %             |
| 2025            | 4 360 000 \$   | 1.10000 %             |
| 2026            | 15 563 000 \$  | 1.40000 %             |
| Prix : 99.16900 |                | Coût réel : 1.43554 % |

**VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.**

| <b>ANNÉE</b>    | <b>MONTANT</b> | <b>TAUX</b>           |
|-----------------|----------------|-----------------------|
| 2022            | 4 157 000 \$   | 0.50000 %             |
| 2023            | 4 223 000 \$   | 0.55000 %             |
| 2024            | 4 291 000 \$   | 0.85000 %             |
| 2025            | 4 360 000 \$   | 1.15000 %             |
| 2026            | 15 563 000 \$  | 1.40000 %             |
| Prix : 99.18244 |                | Coût réel : 1.44086 % |

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

| ANNÉE           | MONTANT       | TAUX                  |
|-----------------|---------------|-----------------------|
| 2022            | 4 157 000 \$  | 0.50000 %             |
| 2023            | 4 223 000 \$  | 0.60000 %             |
| 2024            | 4 291 000 \$  | 0.85000 %             |
| 2025            | 4 360 000 \$  | 1.10000 %             |
| 2026            | 15 563 000 \$ | 1.30000 %             |
| Prix : 98.92500 |               | Coût réel : 1.44500 % |

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| ANNÉE           | MONTANT       | TAUX                  |
|-----------------|---------------|-----------------------|
| 2022            | 4 157 000 \$  | 0.50000 %             |
| 2023            | 4 223 000 \$  | 0.65000 %             |
| 2024            | 4 291 000 \$  | 0.85000 %             |
| 2025            | 4 360 000 \$  | 1.10000 %             |
| 2026            | 15 563 000 \$ | 1.35000 %             |
| Prix : 99.01600 |               | Coût réel : 1.45524 % |

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par madame Suzanne Savoie, il est unanimement résolu :

**2021-41**

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

que l'émission d'obligations au montant de 32 594 000 \$ de la Société de transport de Laval soit adjugée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC., selon les termes de la soumission ci-haut mentionnée ;

que demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après « CDS ») pour l'inscription en compte de cette émission ;

que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec (maintenant ministre des Affaires municipales et de l'Habitation) et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (maintenant CDS) ;

que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation ;

que la trésorière de la Société soit autorisée à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises* ; et

que le président et la trésorière de la Société soient et ils sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, les obligations visées par cette émission, soit une obligation par échéance.

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 32 594 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 MAI 2021**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Laval (ci-après la « Société ») souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 32 594 000 \$ qui sera réalisé le 6 mai 2021, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts #                                                                                   | Pour un montant de \$         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| E-50<br>Financement de l'acquisition et l'installation d'équipements embarqués dans les autobus de la STL | 329 900 \$<br>Refinancement   |
| E-50<br>Financement de l'acquisition et l'installation d'équipements embarqués dans les autobus de la STL | 109 900 \$<br>Refinancement   |
| E-52<br>Financement de l'acquisition et implantation d'un système d'aide à la répartition                 | 119 700 \$<br>Refinancement   |
| E-52<br>Financement de l'acquisition et implantation d'un système d'aide à la répartition                 | 199 500<br>Refinancement      |
| E-53<br>Financement de l'acquisition d'autobus urbains hybrides à plancher surbaissé                      | 2 394 200 \$<br>Refinancement |
| E-53<br>Financement de l'acquisition d'autobus urbains hybrides à plancher surbaissé                      | 1 862 100 \$<br>Refinancement |
| E-57<br>Financement de la phase 3 de l'agrandissement du garage                                           | 3 351 300 \$<br>Refinancement |
| E-58<br>Financement de la réalisation de mesures préférentielles                                          | 2 979 400 \$<br>Refinancement |

|                                                                                      |                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| E-72<br>Financement de l'acquisition d'autobus urbains hybrides à plancher surbaissé | 12 509 100 \$<br>Nouvel argent |
| E-72<br>Financement de l'acquisition d'autobus urbains hybrides à plancher surbaissé | 7 381 400 \$<br>Nouvel argent  |
| E-76<br>Financement de la phase 4 de l'agrandissement du garage                      | 1 018 125\$<br>Nouvel argent   |
| E-76<br>Financement de la phase 4 de l'agrandissement du garage                      | 339 375 \$<br>Nouvel argent    |

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier lesdits règlements d'emprunt en vertu desquels ces obligations sont émises ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros E-72 et E-76, la Société souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

ATTENDU QUE la Société avait le 13 avril 2021, un emprunt au montant de 11346 000 \$, sur un emprunt original de 21 327 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros E-50, E-50, E-57, E-52, E-53 et E-58 ;

ATTENDU QUE, en date du 13 avril 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 6 mai 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 de la loi précitée, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros E-50, E-50, E-57, E-52, E-53 et E-58 ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Suzanne Savoie et secondée par madame Sandra El-Helou, il est unanimement résolu :

**2021-42**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 mai 2021 ;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année ;

**2021-42  
(suite)**

- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7)* ;
- les obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après « CDS ») et seront déposées auprès de CDS ;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec (maintenant ministre des Affaires municipales et de l'Habitation) et CDS ;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et à cet effet, le président et la trésorière de la Société sont autorisés à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises* ;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Royale du Canada, 3100, boulevard le Carrefour, bureau 110, Laval (Québec), H7T 2K7 ;
- les obligations seront signées par le président et la trésorière de la Société, cette dernière, tel que permis par la Loi, ayant mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros E-72 et E-76 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 6 mai 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros E-50, E-50, E-57, E-52, E-53 et E-58, soit prolongé de 23 jours.



## MOTION DE FÉLICITATIONS ADRESSÉE AU MAIRE DE LAVAL, M. MARC DEMERS

---

CONSIDÉRANT QUE de nombreux projets novateurs de la Société de transport de Laval (STL) ont pu voir le jour grâce à la volonté et au soutien du maire de Laval, monsieur Marc Demers, notamment, les *mesures préférentielles pour bus* (MPB) sur le boulevard Le Corbusier, le paiement par carte de crédit à bord des autobus, l'acquisition d'autobus électriques, la ligne 360 qui circule au centre-ville de Laval et la gratuité pour les aînés ;

CONSIDÉRANT QUE l'apport de son administration a aussi permis à la STL de poursuivre la croissance de son offre de service auprès des résidents lavallois ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien constant de la ville de Laval a permis à la STL de se positionner comme une société de transport parmi les plus innovantes en Amérique du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le leadership de M. Demers a permis de mettre sur pied le *Forum sur la mobilité et le transport collectif*, qui a eu lieu en 2018, démarche unique en son genre qui réunissait 19 maires et proposait des solutions concrètes aux enjeux de transport ;

CONSIDÉRANT QUE le maire de Laval, Marc Demers, ne sollicitera pas un nouveau mandat aux élections municipales de 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction de la STL tiennent à souligner l'apport inestimable de M. Demers et lui souhaitent le meilleur dans ses projets.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par madame Suzanne Savoie, il est unanimement résolu :

**2021-43**

Qu'une motion de félicitations soit adressée au maire de Laval, monsieur Marc Demers, soulignant son engagement envers le transport collectif, tant sur le plan financier que pour favoriser le développement de projets structurants en transport tout au long de son mandat.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

**2021-44** de lever l'assemblée à 17h35.

---

**Eric Morasse, président**

---

**Pierre Côté, secrétaire-corporatif**